



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3155

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégataires de services publics - Activité de réseau de communications électroniques à très haut débit (THD) par la société Grand Lyon THD - Exercice 2017

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdereff, Beauteemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnara, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyard, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 10 décembre 2018****Délibération n° 2018-3155**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Rapport des délégataires de services publics - Activité de réseau de communications électroniques à très haut débit (THD) par la société Grand Lyon THD - Exercice 2017**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de services publics et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

L'article L 1413-1 du CGCT dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

Le contrat de concession confié à la société Grand Lyon THD, filiale de la société COVAGE, a pour objet la conception, la réalisation, le financement, l'exploitation et la commercialisation d'un réseau de communication à très haut débit sur le territoire de la Métropole de Lyon. Ce contrat a été conclu le 12 septembre 2015 pour une durée de 25 ans.

Le rapport du délégataire présenté au Conseil de la Métropole au titre de l'exercice 2017 comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public (DSP) et un rapport d'activité et de qualité de service.

Le tableau ci-après présente les charges et produits pour les 3 derniers exercices :

	2015 (en €)	2016 (en €)	2017 (en €)
charges	- 7 000	- 366 000	- 2 754 293
produits	0	22 350	557 476

L'année 2017 est la 2<sup>ème</sup> année pleine d'exécution du contrat. Elle a, notamment, été marquée par le déploiement de 760 km de câble optique et l'ouverture progressive de la commercialisation sur la majeure partie du territoire, en particulier sur l'ensemble des zones d'activités. Cette phase, portant avant tout sur la poursuite des études de conception et la réalisation des travaux, justifie le résultat négatif de la société dédiée.

Si l'avancement opérationnel du chantier présente un décalage par rapport aux jalons contractuels prévisionnels, le réseau "la fibre Grand Lyon" connaît un succès commercial avec 764 commandes enregistrées en 2017 auprès de 55 opérateurs de services et 6 utilisateurs de réseaux indépendants. Ce volume de commande a généré des retards dans la réalisation de raccordement et à l'activation des services.

La redevance de contrôle à appeler pour cette période s'élève à 60 000 €.

En conclusion, les points notables du rapport du délégataire sur l'exercice 2017 sont :

- le déploiement de 760 km de câbles optiques,
- plus de 2 800 demandes de cotation,
- un volume de commandes enregistrées environ 2 fois supérieur au prévisionnel avec plus de 760 commandes et 370 services activés,
- des coupures de services significatives entre le vendredi 6 et le mardi 10 octobre 2017 (durée de la coupure : 11 h 15) sur le nœud technique PoP chimie (7 sites impactés) et sur le nœud technique PoP Porte sud (19 sites impactés),
- des travaux de dévoiement du réseau d'initiative publique (RIP) : 15 km de câbles,
- l'évolution de la gouvernance de la société-mère qui passe de la forme d'une société par actions simplifiées à une société à directoire et conseil de surveillance.

Le rapport du délégataire a été soumis pour avis à la séance plénière de la CCSPL du 18 octobre 2018. Il appartient donc au Conseil de la Métropole de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la CCSPL comme ci-après annexé ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

**Prend acte** du rapport 2017 produit par la société Grand Lyon THD au titre de la DSP pour la conception, la réalisation, le financement, l'exploitation et la commercialisation d'un réseau de communication à très haut débit sur le territoire de la Métropole.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.**